



Sainte-Cécile-de-Milton

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

Premier projet de règlement 579-2018

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 579-2018 modifiant le règlement de plan d'urbanisme n° 557-2017 de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance tenue le 9 octobre 2018, le conseil de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton a adopté le premier projet de règlement n° 579-2018 - Règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme (557-2017) visant à interdire sur l'ensemble du territoire les installations de transfert de matières résiduelles.
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu le lundi 12 novembre 2018, à 19h00 au **Centre communautaire de Sainte-Cécile-de-Milton situé au 130, rue Principale.**
- 3- En résumé, ce projet de règlement a pour objet de modifier les dispositions du règlement de plan d'urbanisme sur les projets intégrés de façon notamment à interdire sur l'ensemble du territoire les installations de transfert de matières résiduelles.
- 4- Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
- 5- Le projet de règlement peut être consulté au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville situé au 136, rue Principale à Sainte-Cécile-de-Milton de 8h30 h à 16h30, du lundi au vendredi, sauf durant les congés fériés.
- 6- Le projet de règlement n° 579-2018 ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire
- 7- Le projet de règlement concerne l'ensemble du territoire de la municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton ce 5 novembre 2018.

Richard Constantineau,
Directeur général et secrétaire-trésorier